REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 juin 2019**

Compte rendu affiché le **11 juillet 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **21 juin 2019**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 8 JUIL. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Virginie COMTE**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Nassima KAOUAH à Pierre DUSSURGEY, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA, Christine BERTIN à Stéphane BERTIN.

Objet :

19.06.0644
Réhabilitation de la piscine Jean GELET - Attribution et autorisation de signature du marché de travaux - Lot 01

Membres absents excusés :

Membres absents : **Bernard GENIN, Nadia NEZZAR, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Morad AGGOUN.**

Membres démissionnaires **: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

En séance du 3 mai 2018, le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser Madame la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement SOHO ATLAS (mandataire)/ KORELL/ R. AGENCE/ CETIS/ GENIE ACOUSTIQUE/ EEGENIE pour la réhabilitation de la piscine Jean Gelet.

Les études de conception sont à présent finalisées et le projet comprend la réhabilitation de l'existant ainsi qu'une extension permettant d'améliorer les conditions d'accueil du public :

- restructuration de la zone bassin (structure, habillage du bassin en inox, agrandissement des plages) ;
- rénovation complète des installations techniques ;
- extension permettant une mise aux normes et une amélioration de l'équipement sur certains points fonctionnels, de sécurité et de gestion techniques (agrandissement de l'accueil, des vestiaires, des locaux techniques) ;
- amélioration des performances énergétiques avec des travaux sur l'enveloppe du bâtiment existant (isolation, changement des menuiseries) et le choix d'équipements performants.

Une concertation a été menée avec les clubs et associations utilisateurs de la piscine et ce projet a été présenté aux habitants.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage anticipé des travaux de désamiantage et déconstruction après la période estivale puis un démarrage des travaux en novembre 2019, avec l'objectif d'une mise en service de l'équipement au printemps 2021.

Il a été décidé de lancer dans un premier temps la consultation pour le lot n°1, puis la consultation pour les autres lots de l'opération début juin 2019.

Pour le lot 01 « Désamiantage – Dépollution plomb - Déconstruction», en application des articles R.2121-1, R2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique, une procédure adaptée a été engagée en date du 18 avril 2019.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique pour 55 %
- prix pour 45 %

Au terme de l'analyse des offres, la commission de mise en concurrence réunie le 11 juin 2019, a classé les offres et l'entreprise suivante a été classée première par la CMC :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première par la CMC	Montant de l'offre en € HT
01	Désamiantage - dépollution plomb - Déconstruction	PACA TP (SOLYDE sous-traitant)	305 518,29

	TOTAL € HT :	305 518,29
	TOTAL € TTC	366 621,95

Le montant du lot 1 est ainsi de 366 621,95 € TTC.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'attribuer le marché de travaux du lot 01 à l'entreprise PACA TP (SOLYDE sous-traitant) ;

➢ d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de travaux du lot 01 avec l'entreprise classée première, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché ;

➢ de dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (…) de souscrire les marchés ».

Vu l'article L 2120-1 du code de la commande publique et l'article 2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés publics inférieurs aux seuils de procédure formalisées ;

Vu les articles R 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

Vu le classement des offres réalisé par la CMC le 11 juin 2019;

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux relatif au lot 01 à l'entreprise classée première par la CMC et qu'il convient d'autoriser Madame la Maire à signer ce marchés de travaux avec l'entreprise attributaire pour l'opération de réhabilitation de la piscine Jean Gelet ;

Entendu le rapport présenté le 27 juin 2019 par Madame Muriel LECERF, 5ème adjointe, déléguée aux Travaux, aux Marchés publics, à la Proximité et à l'embellissement de la Ville ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 0

Après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché de travaux du lot 01 à l'entreprise PACA TP (SOLYDE sous-traitant) ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de travaux du lot 01 avec l'entreprise classée première, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales, et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché ;

➢ de dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY